

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 27 (2000)
Heft: 2

Artikel: 21 mai 2000 : sept accords qui forment un tout
Autor: Ballanti, Dario
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912478>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sept accords qui forment un tout

DE DARIO BALLANTI

La votation sur les accords bilatéraux est la plus importante de ces dernières années.

Elle est déterminante pour nos relations avec l'Union européenne dans le proche avenir.

LES DÉMOCRATES SUISSES et la Lega dei Ticinesi ont réussi un tour de force: alors que tous les partis gouvernementaux ont dit oui, ces deux formations minoritaires sont parvenues à réunir 66733 signatures valables pour leur référendum contre les accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne (UE). Le 21 mai prochain, le peuple sera donc appelé aux urnes pour s'exprimer sur ces sept accords sectoriels.

Pour une normalisation des relations

Les accords bilatéraux doivent permettre de normaliser les rapports entre Berne et Bruxelles, après que le non du 6 décembre

1992 à l'Espace Economique Européen a gelé le dialogue entre notre pays et les Quinze. Il s'en est suivi des difficultés pour l'économie et le monde de la recherche en particulier. Des problèmes que les accords bilatéraux permettraient de surmonter, de l'avis des partisans du oui.

Et c'est sur ce point, précisément, que les avis divergent: les promoteurs du référendum prétendent que l'entrée en vigueur des accords bilatéraux aggraverait la situation, en particulier dans le secteur des transports terrestres – avec la menace d'une invasion de camions de 40 tonnes – et de la libre circulation des personnes – avec un afflux de main d'œuvre (qualifiée ou non) en Suisse, surtout dans les régions frontalières. Il pourrait s'ensuivre du dumping salarial, autrement dit une pression à la baisse sur les salaires des travailleurs suisses également.

Les partisans des accords bilatéraux répliquent que, dans les deux secteurs les plus menacés (transports terrestres et libre circulation des personnes), le Conseil fédéral a adopté une série de mesures d'accompagnement visant à réduire de possibles effets négatifs.

Commençons par les transports terrestres. L'introduction par étapes des 40 tonnes pourrait poser des problèmes en matière de circulation routière et d'écologie. Mais, parallèlement au relèvement des limitations de poids de 28 à 40 tonnes, entre en vigueur une redevance poids lourds liée aux prestations et qui doit inciter les transporteurs à utiliser le chemin de fer. Dans le but d'améliorer l'offre et les capacités ferroviaires, la Suisse construit deux transversales ferroviaires alpines, celle du Lötschberg et celle du Saint-Gothard.

Contre le dumping salarial

La solution en matière de libre circulation des personnes est plus complexe. Le Conseil fédéral prévoit l'introduction de mesures contre le dumping salarial. La plus importante consiste à permettre l'extension et la déclaration de force obligatoire des contrats collectifs dans certaines branches en cas d'abus. En outre, au terme d'une période de sept ans, le peuple pourra se prononcer sur le prolongement de l'accord sur la libre circulation des personnes. Ce dernier présente également des avantages pour les Suisses. Deux ans après son entrée en vigueur déjà, les Confédérés pourront bénéficier de la libre circulation et travailler librement dans les pays communautaires.

Les accords bilatéraux ne se limitent pas aux chapitres relatifs aux transports terrestres et à la libre circulation des personnes. Le paquet comprend également des accords sur les transports aériens (les compagnies aériennes suisses en retireront de grands avantages), les obstacles techniques au commerce, les marchés publics, l'agriculture et la recherche (positif pour le monde académique et pour les secteurs chimique et pharmaceutique).

Ces accords bilatéraux, qui, en cas d'acceptation, entreront en vigueur au début de 2001, forment un tout; ils ne peuvent être acceptés ou rejetés que dans leur intégralité. 

Photo Michael Stahl



L'Union européenne est de loin le plus important partenaire commercial de la Suisse.